

**Makom** est un organisme de réflexion et de développement de contenus éducatifs destinés à accompagner des éducateurs, des rabbins, des artistes et des dirigeants communautaires à rencontrer Israël - le peuple, la tradition et le lieu - dans un esprit qui allie engagement et complexité.

# Israël dans les RESPONSA

Cacherout, société, responsabilité  
Le rôle du rabbinat en Israël

Réalisation - Mikhaël Benadmon  
Graphisme - Nathan Lifshitz  
Accompagnement pédagogique - Esti Moskovitz



Avec le soutien de



# De la gérance d'une communauté à la vie d'un peuple : Le rôle du rabbinat

Travail de préparation : Appendice 1 - Présenter les résultats de vos recherches

Dans cette unité, nous proposons de réfléchir au rôle du rabbinat dans l'espace public israélien. Pour ce faire, nous étudierons le système de cacherout en Israël en comprenant sa place dans la société, la façon dont il est géré et les institutions responsables. Le choix de ce sujet est dicté par l'expérience de nombreux juifs français qui, en visite en Israël sont curieux de comprendre la façon dont la cacherout est gérée au sein des hôtels.

Notre étude se fera par le biais d'analyse textuelle des écrits halakhiques contemporains ayant force de loi en la matière. Les conditions d'attribution du certificat de cacherout en Israël ont fait l'objet de débats halakhiques entre deux sommités rabbiniques israéliennes dans les années 1972-73, le rav **Eliezer Yehouda Waldenberg (Jérusalem 1915 – 2006)**, auteur des Responsa (Cheelot ou-techouvot) Tsiitz eliezer, et le rav **Ovadia Yossef (Bagdad 1920)**. La question qui leur a été posée est la suivante : Le rabbinat doit-il donner le certificat de cacherout à un hôtel dont le directeur déclare ouvertement qu'il servira des mets lactés après de la viande si ses clients le réclament.

## Le discours sur la place de la cacherout dans l'espace public israélien

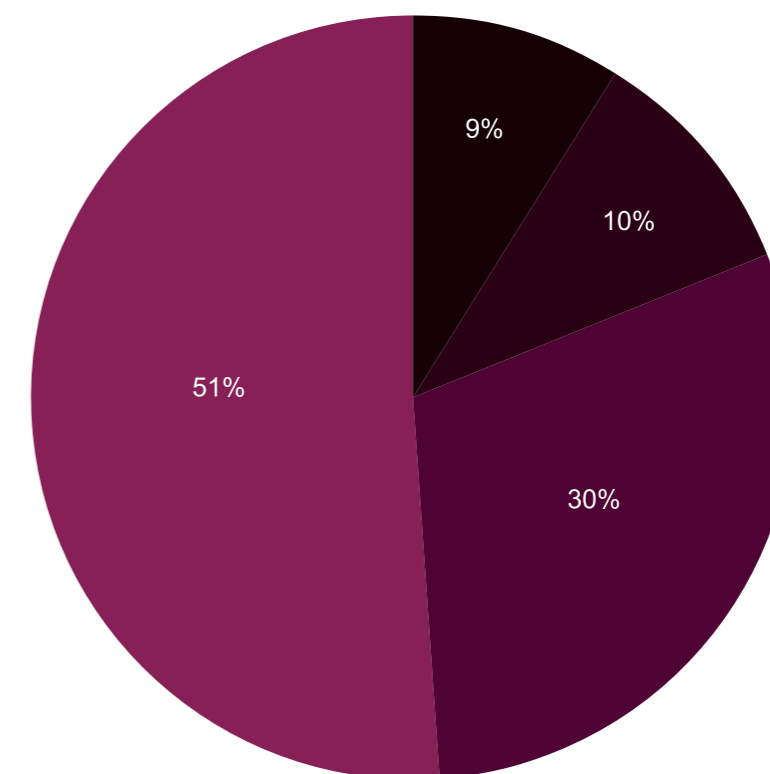
Il existe une sorte de consensus culturel autour de la cacherout en Israël comme dans d'autres communautés juives au travers le monde. Ce consensus, pas halakhique, pose la cacherout sur des grands principes : ne pas manger ensemble le lait et la viande, ne pas manger de porc etc. C'est une sorte de cacherout culturelle, folklorique qui est souvent partagée par une grande partie du public traditionneliste.

La cacherout comme culture plus que comme loi halakhique est-elle une chose positive dans l'espace public israélien où tous ne sont pas pratiquants de la même façon ? Faut-il l'encourager, même si certaines fois, elle risque d'entrer en opposition, comme dans notre cas, avec la halakha ? Quels sont les avantages et les risques d'une telle démarche ?

Quelle est l'importance de la cacherout à l'échelle nationale en Israël ? Y-a-t-il une importance à assurer la cacherout de tous les restaurants et hôtels d'Israël ? De quel ordre est cette importance : d'ordre symbolique – " En Israël tout est cacher " , ou d'ordre religieux " en Israël, tout le monde doit manger cacher " , au-delà de leur appartenance religieuse ?

## SOURCE 1

Ci-joint, les résultats d'une recherche de l'institut Gutman sur l'affiliation de la population israélienne selon 4 catégories : 'Haredim' (ultra-orthodoxes), religieux, traditionnelistes, laïcs



Au vue de ces résultats, quel doit être, selon vous le rôle du Rabbinat et quels sont les défis auxquels il doit répondre ?

Le rav Waldenberg s'oppose à l'attribution d'un certificat dans un tel cas.

### 1/ Incohérence de la démarche

“ A mon avis, il ne faut surtout pas délivrer un certificat et nommer un 'chomer' dans un tel hôtel qui pose un doute sur l'action même qu'il déclare vouloir garder !

### 2/ Mépris des paroles des Sages

Car ceci revient à donner un soutien officiel aux mécréants qui ridiculisent et méprisent les injonctions d'ordre rabbinique et disent 'cela m'arrange et cela ne m'arrange pas'.

### 3/ Impossibilité de certifier un contrôle sérieux

Il me paraît évident que dans un tel hôtel ils ne pourront éviter complètement les mélanges interdits d'aliments et d'ustensiles

### 4/ En acceptant un compromis, le Rabbinat se rend coupable et complice de la faute

Les propos du Akedat Yitshak\* sont bien connus et expliquent qu'une 'petite' faute accomplie en connaissance de tous et avec l'accord des tribunaux rabbiniques est une abomination dont tous sont coupables; par contre une faute grave accomplie par tous en secret et sans l'accord des rabbins reste la faute de l'individu

### 5/ Le rabbinat n'a pas d'obligation de se soucier des mécréants

J'ai déjà rappelé les propos de l'auteur du 'Mayim haim' selon lesquels dans le cas où quelqu'un faute volontairement, on ne tente pas de l'en empêcher en commettant une autre faute, car du moment où il faute intentionnellement, et ceci même en public, il en porte alors l'entière responsabilité. ”

לפי עניות דעתי נראה שבשום פנים אין לרבנות לתת הכשר ולהעמיד משיגי בבית מלון כזה המטיל תנאי ומום בקדשים באותה מצוה גופיה שרצונו כאילו לאחזוקי בה למראה עינים

כי פשוט יש בדבר כזה משום נתינת יד רשמית לפושעים המלעיגים על דברי חכמים ומזלזלים בדברי סופרים ואומרים דין הניין לי ודין לא הניין לי

וזהו מלבד מה שברור בעיני שבבית מלון כזה אפילו בשמירה קפדנית לא יוכלו להשיג שלא יבואו לידי תערובות של כלי בשר בכלי חלב

כי ידועים המה דברי העקדת יצחק פ' וירא (שער כ) שמבאר שהחטא הקטן כשיסכימו עליו דעת הרבים והדת נתנה בבתי דיניהם שלא למחות בו הנה הוא זמה ועון פלילי וחטאת הקהל כולו ולא נתן למחילה אם לא בפורענות הקהל ומאידך החטא הגדול אשר יעבור עליו איש איש מבית ישראל בסתר ושלא לדעת הרבנים וברשות ב"ד חטאת יחיד הוא

וכבר הזכרתי לעיל דברי הבאר מים חיים שכותב דכשעוברים במזיד אליבא דכל השיטות אין אומרים לאדם חטא כדי שיזכה חברך, ובאמת הדברים מבוארים... דמכיון שנשלים במזיד אמרין בכגון דא הלעיטהו לרשע ואפילו ברבים...

\* Commentaire sur la Torah de rabbi Isaac Arama (Espagne 1420-1494)

La position du rav Ovadia Yossef, grand-rabbin d'Israël au moment de cette polémique est responsable de la cacherout du Grand-Rabbinat, se présente sous forme de réponse immédiate à celle du rav Waldenberg.

### 1/ Le rabbinat n'est pas complice de la faute

“ On ne peut comparer notre sujet aux propos du 'Akeda' (rabbi Isaac Arama), car si nous avions le pouvoir de faire appliquer la Torah, nous aurions eu l'obligation de contester avec vigueur et d'éprouver les fauteurs, surtout ceux qui entraînent le peuple à fauter; mais dans notre génération orpheline, une génération où règnent le libéralisme et la permissivité et personne n'a le don et la capacité de faire des remontrances et à plus forte raison de contester, que pouvons-nous faire ?

### 2/ Le rabbinat est responsable d'assurer une cacherout minimale

Les hôtels sont pleins toutes l'année et nombreux sont les touristes craignant D.ieu qui n'imaginent même pas que les hôtels en Israël ne sont pas cacher et ils viennent, mangent et boivent sans s'en soucier.

Et s'il n'y a pas de surveillant sérieux et un certificat de cacherout, le directeur y rentrerait des aliments interdits, ne ferait pas attention aux mélanges de lait et viande; ainsi c'est nous qui entrainerions ces personnes à manger là-bas, volontairement ou non, car il est difficile de trouver en Israël des hôtels avec une cacherout irréprochable...

A chaque période ses réponses et certaines fois c'est une mitsva d'ignorer le fauteur si tel est le besoin du moment. Le sage sait parfois fermer les yeux en attendant que son autorité s'affermisse et en cela il fait une grande mitsva.

### 3/ Chaque individu est responsable de ses actes

Dans notre cas, le certificat n'est garant que de la cacherout de la cuisine et il ne contribue pas à la faute des particuliers :

quelqu'un imagine-t-il que l'on puisse contrôler ce qui se passe dans les chambres de l'hôtel (utilisation de l'électricité pendant chabbat, pureté familiale) ? Pour notre part, nous devons sauver ce qu'il est possible de sauver.

C'est pourquoi le rabbinat a l'obligation d'attribuer à ces hôtels le certificat de cacherout et ainsi d'assurer qu'il y ait une cacherout minimale, ainsi que de nommer un surveillant sérieux qui fera son travail ”

ובאמת שאין לדמות נושא דין לדברי העקדה...כי אילו היה הדבר בידינו להעמיד דגל הדת על תלה, בודאי שהיה עלינו למחות בכל תוקף ולייסר את החטאים בנפשותם, ובפרט את מכשילי הרבים, אבל מדור יתום זה אשר בעוונותינו הרבים אין מי שיכול ויודע להוכיח ומכל שכן למחות והחופש והדרור והמתירנות שולטים בכל עוז,

הרי ידוע שתפוסת כל בתי המלון במדינה מלאה מפה לפה במשך חדשים רבים בימות השנה, ורבים אנשים תמימים מיראי ה' הבאים כתיירים לארץ ישראל אינם מעלים על דעתם שיש בתי מלון בארצנו הקדושה שאינם כשרים, ונכנסים לשם ואוכלים ושותים כל צרכם בלי שום פקפוק, ואם לא יהיה משיגי ירא שמים בכל מלון ומלון, עם תעודת הכשר, יכניסו בעלי המלון נבלות וטרפות ובשר בחלב ממש וכל מרעין בישיין אל בית מלונם, ונמצא שאנו מכשילים רבים מיראי ה' באכילתם לתומם נבלות וטרפות, בין באונס בין ברצון, כי לא תמיד ימצאו מקום בבית מלון שהוא כשר למהדרין, להתארח בו במשך שהותם בארץ...

כי לכל זמן מזומן, והעלמת עין מן העובר והחוטא לעתים מצוה היא, והכל לפי צורך השעה. והחכם מעלים עיניו לעתים בקלות עד אשר יחזקו זרועות העומדים על הפקודים והעלמת עין בדבר זה מצוה רבה היא.

וכל שכן בנידון דין שאין התעודה באה אלא לציין כשרות המטבח ותו לא, הא ודאי דליכא שום איסור מסייע בכהאי גוונא. הגע עצמך אטו נוכל לפקח על האורחים שבחדרי המלון שלא ידליקו ויכבו החשמל שבחדריהם, וכן שאר חילולי שבת וטהרת המשפחה, בעת שהייתם במלון, אף על פי שיש לחלק בין הנושאים, מכל מקום קושטא קאי שעלינו להציל מה שניתן להציל...

לכן מצוה רבה על הרבנות הראשית להכשיר בתי מלון ומסעדות לאורחים הבאים לשם, ולגדור הפרצה שבידם לגדור, ולמנות משיגי

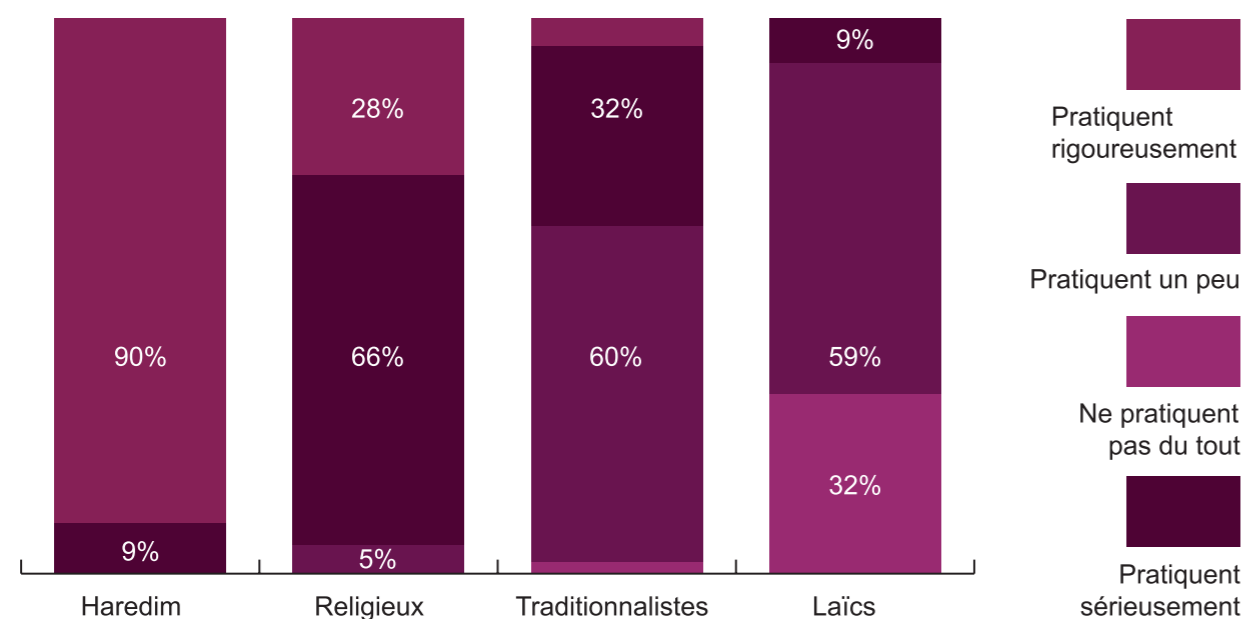


Le rav Ovadia constate avec tristesse que l'autorité rabbinique a perdu de son autorité aux yeux du peuple et ne peut pas être considérée comme complice. Selon vous, quelle devrait être la place de l'autorité rabbinique dans la réalité israélienne contemporaine : celle que préconise rabbi Isaac Arama et le rav Waldenberg ou celle du rav Ovadia Yossef ?

Quelle est la réponse du rav Ovadia au rav Waldenberg selon lequel le rabbinat n'est pas responsable des mécréants ? Aidez-vous des deux recherches de l'institut Gutman.

Après avoir étudié la position du rav Ovadia Yossef, nous analyserons les résultats d'une autre recherche statistique menée par l'institut Gutman en Israël dans les années 1999-2008. Cette recherche a pour but de vérifier le niveau de pratique religieuse des israéliens en fonction de leur affiliation sociale. En ce sens, c'est la continuation de la première recherche analysée plus haut.

Les catégories sociales restent les mêmes; les niveaux de pratique religieuse sont présentés sur 4 degrés : 'Ne pratiquent pas du tout', 'pratiquent un peu' (kiddouch de chabbat et des fêtes, grandes lignes de la cacherout, jeuner à kippour etc), 'pratiquent sérieusement', 'pratiquent rigoureusement'.



**Y-a-t-il une corrélation nécessaire entre la déclaration du groupe auquel on dit appartenir (Laïcs, Haredim, traditionalistes ou sionistes religieux) et le degré de pratique religieuse ? Comparons essentiellement les laïcs aux traditionalistes :**

Les conclusions du rav Waldenberg sont-elles compatibles avec les résultats de cette recherche ?

L'argumentation du rav Ovadia Yossef est-elle valable également pour la France ?

Elle semble s'opposer à la politique d'attribution du certificat de cacherout en France. Pourquoi ?

Après avoir étudié et analysé les différentes positions, que jugez-vous être le rôle du rabbinat dans l'espace public israélien; quels sont ses choix et ses dilemmes ?

**Le rav Israel meir Lau, ancien grand-rabbin d'Israël s'est également penché sur cette question et propose avec créativité une solution au problème :**

“ Il serait bon d'instituer en parallèle aux étoiles attribuées par le ministère du tourisme aux hôtels des maguen david : ainsi, un hôtel avec 5 maguen david est caché et l'ambiance religieuse et respectueuse du chabbat; une seule maguen david certifie que la nourriture seule est cachère et que le rabbinat n'est aucunement responsable de l'ambiance pendant chabbat et de la qualité des spectacles proposés. ”

לכן מן הראוי הוא להנהיג במקביל לדרגות הכוכבים של משרד התיירות דרגות מגיני דוד אשר יראו שמי שיש לו חמישה מגיני דוד פירושה שהאוכל המוגש הוא כשר 'גלאט', ובמלון כולו מורגשת אירת השבת ואילו מגן דוד אחד פירושו שהאוכל הוא כשר אך אין אחריות על הרבנות על אירת השבת ועל טיבת המופעים במלון.  
**שו"ת יחל ישראל ס' לח**

## Conclusion

C'est la première fois dans l'histoire du peuple juif qu'il faut répondre d'une façon institutionnelle aux phénomènes de l'état, de la société juive et de la sécularisation. Il faut prendre en compte pas seulement l'idéal mais la réalité. Aux yeux du monde religieux, la sécularisation est une étape à dépasser et le fait de prendre en considération la laïcité et de la compter comme un argument d'ordre socio-juridique est difficile, car il appelle au compromis, à l'abandon de l'idéal. C'est une nouvelle étape dans la vie du peuple juif. Certains refusent de participer au débat car le prix idéologique à payer est trop grand.

D'autres, laïcs, se battent pour être reconnus en dehors de toute affiliation religieuse. Un certain courant, au milieu, essaie de frayer un chemin. Dans cette unité, nous avons analysé les positions du rav Eliezer Yehouda Waldenberg et du rav Ovadia Yossef sur un cas semblable et nous avons tenté de cerner les arguments qu'ils évoquent. Les deux rabbins sont en discussion sur une question de halakha mais nous avons vu qu'à travers cette question se dessinent deux conceptions différentes du peuple juif et de la société israélienne dans sa relation à la Torah et présentent des positions opposées sur l'identité religieuse de la société israélienne.

## APPENDICE 1 / TRAVAIL DE PREPARATION

### Le système de cacherout en France

D'après vous, quelles doivent être les conditions nécessaires pour attribuer un certificat de cacherout à un restaurant ou un hôtel en France ? Dressez une liste de ces critères en vous aidant des responsables de la cacherout dans votre région.

### Si vous étiez le responsable en chef de la cacherout dans votre région :

Permettriez-vous de célébrer un mariage avec un rabbin délégué du rabbinat dans une salle qui n'a pas de certificat de cacherout ?

Interdiriez-vous de donner un certificat à un abattoir qui vend ses poulets 'trefa' à une société de juifs les revendant ensuite à des juifs ?

Seriez-vous d'accord de délivrer un certificat de cacherout à une salle qui organise des fêtes 'impudiques' ?

Accepteriez-vous d'attribuer un certificat à un importateur de viande cachère qui importe aussi de la viande non-cachère ?